

Service des ressources humaines et des communications

Direction santé, sécurité et mieux-être

Division de la prévention

Info SST

Novembre 2024

Assurez-vous de distribuer des copies de cet info SST et de l'afficher aux endroits appropriés, dont le tableau d'affichage SST de votre unité

Chute et glissades

À la Ville de Montréal, les chutes et glissades représentent près de 30% des coûts des accidents du travail. Il s'agit de la première cause d'accidents pour plusieurs de nos catégories d'emploi. Ces chutes sont la cause de nombreuses blessures, comme des fractures, des entorses, des foulures, des contusions ou des commotions.

La Direction santé, sécurité et mieux-être souhaite donc vous rappeler les bonnes pratiques en matière de prévention des chutes et glissades de plain-pied.

Des outils sont disponibles pour vous ! Nous vous invitons à les consulter dans la section Santé et mieux-être de l'[Intranet](#) :

- Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de brosser un portrait de la situation en matière de chutes et glissades dans votre unité administrative en effectuant, entre autres, une analyse de vos données d'accidents afin d'établir vos priorités ;
- Sélectionner par la suite les outils en fonction de vos priorités et de votre réalité opérationnelle et adaptez-les au besoin. Une aide à la tâche a d'ailleurs été développée à cet effet ;
- Vous trouverez notamment, parmi les outils disponibles, des [fiches d'inspection thématiques](#) sur les chutes et glissades qui constituent la base des actions préventives à mettre en place dans votre unité administrative.



Saison froide est particulièrement à risque !

Vous trouverez dans l'aide à la tâche des conseils sur les bonnes pratiques à adopter tels que :

- Avant l'hiver, rencontrer l'entrepreneuse ou l'entrepreneur responsable du déneigement afin de revoir les clauses du contrat et de préciser vos attentes ;
- Pendant l'hiver, un membre du personnel doit réaliser des inspections journalières des lieux extérieurs.

Informez et sensibilisez tous les membres du personnel !

- Inciter les membres du personnel à signaler toutes situations dangereuses (plaque de glace, trou dans le stationnement, plancher endommagé, etc.), communiquer les événements accidentels ou les quasi-accidents « oufs » et informer les membres du personnel des mesures correctives mises en place afin de corriger ou de contrôler ces anomalies.

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre [intervenante ou intervenant SST en arrondissements](#) ou avec votre [intervenante ou intervenant PARH](#) pour les services centraux.

- Sensibiliser les membres du personnel à l'adoption de comportements sécuritaires et à la vigilance. À cet effet, des capsules vidéo ont été produites par le Service des communications en collaboration avec la Division de la prévention et sont disponibles sur l'intranet.
- Il est important de mentionner que les capsules vidéo sont destinées à être présentées dans le cadre de rencontres d'informations avec les membres du personnel. Pour ce faire, des fiches d'animation pour chacune des six capsules vidéo de même qu'une fiche de présence sont également disponibles sur l'intranet.



À CONSULTER

- [Aide à la tâche - Tenue des lieux et inspections](#)
- [Circuit Bleu – SST : Les chutes et glissades \(FV1V0452\)](#)
- [CNESST – Chute de même niveau](#)

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec [votre intervenante / intervenant RH SST en arrondissement](#) ou avec votre [intervenante / intervenant PARH pour les services centraux](#)